

LE SAVIEZ-VOUS ?



Bulletin d'informations aux parents

Novembre 2016

Comment fonctionne le système scolaire québécois ?

Tout d'abord, le système scolaire québécois est régi par la loi sur l'instruction publique (LIP), le Régime pédagogique, l'Instruction annuelle et le Comité de la gestion de la taxe scolaire (CGTS). Ensuite, il s'actualise grâce au Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) et à la Progression des apprentissages. Finalement, le Cadre d'évaluation des apprentissages vient structurer le jugement porté par les professionnels quant à la progression des apprentissages de l'élève par rapport aux attentes du programme.

Le PFEQ prévoit l'acquisition de connaissances et le développement de compétences dans des matières précises selon le niveau d'études de l'élève. *En d'autres mots, on montre des connaissances à l'élève afin que celui-ci s'en serve pour développer des compétences dans la matière.*

À titre illustratif, savoir conjuguer le verbe aimer à l'imparfait relève de la connaissance. Choisir d'employer correctement le verbe aimer à l'imparfait dans la rédaction d'une phrase démontre de la compétence à écrire.

Saviez-vous que...

On peut avoir plusieurs connaissances sans être compétent (ex : toutes nos connaissances sur les planètes de notre système solaire ne font pas de nous des astronautes) cependant, l'inverse est faux (je ne peux pas être un astronaute compétent sans de nombreuses connaissances sur le système solaire...).

C'est l'équilibre visé par la PFEQ et la progression des apprentissages. Au 1er cycle, on évalue selon des proportions de 80% de connaissances vs 20% de compétences. Finalement à la fin du primaire un ratio 40% connaissances vs 60% compétences !

« La mission de l'éducation ne consiste pas à gaver, mais bien à donner faim »

- Michel Tardy, professeur en psychopédagogie



Dans le prochain numéro :

- Devoirs, leçons et révision !



À Émile-Nelligan nous croyons que Réussite = Efforts X Stratégies